



## MEMENTO EJAL OU EJAF

# SUIVI DU CANDIDAT POUR LE PASSAGE DE GRADE JUGE ARBITRE DE LIGUE CERTIFIE

(VERSION 2023/2024)

## PREAMBULE

Ce memento a pour but de guider les évaluateurs à accompagner le candidat pour le passage de grade de Juge Arbitre de Ligue Certifié

Rappel des conditions requises pour les formateurs/évaluateurs JA

- Être à minima JAJA pour être responsable de formation JALC et être titulaire de l'agrément formateur fédéral des OT
- Être à minima JALC pour les examens JALA et JALC
- La liste des EJAF est établie par Formabad et est accessible sur le site de la FFBAD
- La liste des EJAL est établie par Formabad sur proposition de l'instance responsable des formations des OT de chaque ligue.

## CONSIGNES

La CLOT organise l'examen sur un championnat de ligue ou un tournoi de niveau national qui doit se dérouler minimum sur deux jours (avec la possibilité pour les joueurs de s'inscrire sur deux tableaux se déroulant la même journée).

- 1) Conformément à la filière Juge Arbitrage et plus spécifiquement son article 4.3., l'accès à l'examen du grade de juge-arbitre de ligue certifié est conditionné selon les modalités définies dans l'annexe 1 :
  - (i) le candidat doit être juge-arbitre de ligue accrédité ;
  - (ii) le candidat doit avoir suivi la formation « juge-arbitre de ligue certifié » ;
  - (iii) le candidat doit avoir participé à la formation arbitre de ligue accrédité ;
  - (iv) le candidat doit avoir effectué un stage pratique (voir point 5) sur une journée interclubs (ICN/ICR)  
**Nota : les candidats ayant fait la formation JALC avant le 01 septembre 2022 n'ont pas obligation de faire le stage pratique. Ce stage leur est fortement conseillé**
  - (v) le candidat doit se présenter à l'examen de validation au plus tard 2 ans après l'obtention de l'attestation de formation juge arbitre ligue certifié.
  - (vi) son activité de juge-arbitre sur les trois dernières années civiles doit comporter au minimum douze journées de compétition ;
  - (vii) le candidat doit avoir passé avec succès l'examen oral durant la compétition sur laquelle il est évalué (cf. article 4.3.2 et 4.3.3) ;
  - (viii) le candidat doit avoir reçu MINIMUM un rapport positif d'évaluation d'un EJAL (ou EJAF) à l'issue de la compétition sur laquelle il est évalué.

- 2) Le EJAL (ou EJAF), enverra son rapport de suivi et d'évaluation à la CLOT dans les dix jours qui suivent la compétition.
- 3) Le EJAL (ou EJAF) qui assure le suivi, le conseil et l'évaluation du candidat doit être le même pour l'examen oral et l'examen pratique (certification).
- 4) Le juge-arbitre qui assure le suivi, le conseil et l'évaluation du candidat peut être différent entre le stage pratique et l'examen pratique (certification).
- 5) Pour le stage pratique sur une journée il est entendu que le but est d'échanger avec le candidat et partager le plus d'informations possibles. C'est l'occasion pour le candidat d'assister au briefing des arbitres et des conseillers, de contrôler la feuille de présence et de réaliser la composition des équipes.
- 6) Pour l'examen, l'évaluateur suivra la grille d'évaluation. Il doit être en mesure de pouvoir tester le candidat sur tous les critères relatifs à l'accessibilité au grade de juge arbitre de Ligue certifié (Annexe 2). Il remplira le fichier dédié.
- 7) Le EJAL (ou EJAF) demandera au candidat de lui fournir ses rapports de juge-arbitre des compétitions sur lesquelles il a officié en tant que JALA. Il s'agira d'un élément d'appréciation dans l'évaluation.

---

### **STAGE PRATIQUE**

---

Le Juge Arbitre de la compétition validera le stage pratique interclub sur la fiche de suivi du candidat

---

### **CERTIFICATION**

---

Le Juge Arbitre du tournoi écrira des commentaires sur la prestation du candidat en observation sur la fiche de suivi du candidat.

Il fera passer au candidat l'examen oral durant la compétition au moment le plus opportun.

Il donnera un avis positif ou négatif sur la validation du candidat au grade de juge-arbitre de Ligue certifié. Il est attendu que la justification, surtout en cas de non-validation, soit claire et détaillée, afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions du candidat sur sa prestation.